

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 31 août dernier, (1899) de :

1° Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Alphonse de Thetford, comté de Mégantic, les lots suivants, savoir : Nos 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 des rangs I, II, III et IV du canton de Thetford ;

2° Détacher de la municipalité scolaire du Sacré-Cœur de Marie, même comté, les lots suivants, savoir : Nos 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du IV^e rang, et les lots Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19 et 20 des rangs V et VI du dit canton de Thetford ;

3° Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Pierre de Broughton, les lots suivants : 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 des II^e et III^e rang du dit canton, de plus le lot No 7 du IV^e rang du susdit canton de Thetford ; et ériger ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de " Saint-Antoine de Pontbriand, " comté de Mégantic.

Cette érection ne prendra effet que le 1^{er} juillet 1900.

AVIS

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Ville Marie, dans le comté de Pontiac, ont laissé passer une année sans avoir d'école dans leur dite municipalité ; qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi ; en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette officielle de Québec*, je recommanderai au lieutenant-gouverneur en conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité soit déclaré dissoute, dans le délai indiqué par la loi.

P. B. DE LABRUIÈRE,

Surintendant.

Québec, 26 août 1899.

PEDAGOGIE

Agriculture—Sciences physiques et naturelles—Leçons de choses

AGRICULTURE

La province de Québec étant une contrée essentiellement agricole, il importe que l'agriculture occupe une place d'honneur dans ses écoles primaires. Les instituteurs et les institutrices doivent s'appliquer à faire comprendre aux enfants combien l'état de cultivateur est noble, consolant et propre au développement de toutes les facultés de l'homme.

Il y a quelques années, un grand congrès agricole avait lieu à Québec. A cette réunion, on s'est occupé de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires, et le programme suivant a été adopté :

" L'enseignement agricole dans les écoles primaires doit être fait d'une manière simple, précise et appropriée aux enfants qui les fréquentent. Il doit comprendre les notions les plus élémentaires sur la vie des plantes, les insectes, les oiseaux. Il doit être donné sous forme de leçon, et le maître doit s'attacher pour les exercices de lecture, d'écriture et de calcul, à choisir ses sujets dans les choses de l'agriculture locale. Dans les promenades, il devra montrer aux enfants ce qu'il y a de beau dans la vie rurale, de façon à leur faire aimer la campagne et à les intéresser à la culture.